

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2017-3004

Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de

l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

Produit : Herbicide Enlist Duo

Numéro d'homologation: 30958

Principes actifs (p.a.): 2,4-D présent sous forme de sel de choline (194 g/L) et glyphosate sous

forme de sel de diméthylamine (204 g/L)

Numéro de document de l'ARLA: 2786814

Contexte

L'herbicide Enlist Duo est homologué pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces. Il est recommandé comme traitement de postlevée dans le maïs Enlist et le soya Enlist, comme application en présemis et traitement de prélevée dans les variétés de céréales à petits grains de printemps et d'hiver et dans le maïs de grande culture, ainsi que sur les terres en jachère. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Enlist Duo afin d'y ajouter deux mélanges en cuve, soit le cléthodime (0,19 L/ha) et le séthoxydime (0,32 L/ha), pour la suppression du maïs spontané Enlist dans le soya Enlist.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Selon les renseignements sur la valeur présentés sous forme de données provenant d'essais répétés en champ, l'herbicide Enlist Duo, appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide Select EC (0,19 L/ha) et l'adjuvant Amigo à 0,5 % v/v, ou avec l'herbicide Poast Ultra (0,32 L/ha) et l'adjuvant Merge (1 L/ha), devrait permettre la suppression du maïs spontané Enlist dans le soya Enlist. Lors des essais en champ, aucun dommage n'a été observé dans les cultures de soya Enlist à la suite des traitements.

L'ajout de ces mélanges en cuve sur l'étiquette de l'herbicide Enlist Duo offrira aux agriculteurs des outils utiles pour lutter contre le maïs spontané Enlist dans les champs de soya Enlist.



Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et conclut que les renseignements sont suffisants pour modifier le profil d'emploi de l'herbicide Enlist Duo, afin d'y inclure les herbicides Select EC ou Centurion EC (0,19 L/ha), ou l'herbicide Poast Ultra (0,32 L/ha) comme produits d'association pour la suppression du maïs spontané Enlist dans le soya Enlist.

Référence

PMRA # 2774942 2

2017, Efficacy, small scale trials, control volunteer of Enlist corn in Enlist soybean, DACO: 10.2.3.3.

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.